**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 51 (1913)

**Heft:** 11

**Artikel:** Oui ou non?

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-209424

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CONTEUR VAUDOIS

### PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1er étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 15 mars 1913: Oui ou non?

—24 janvier et 14 avril. — Les millions des pauvres (V. F.). — Le langage de l'oignon. —

(Boutade). — Les vieilles chansons (Pierre d'Antan).

— (Boutade). — Parallele (Marthe Schenkel). — Apri lè vote (Marc à Louis).

### OUI ou NON?

Désirez-vous que le 24 janvier soit choisi comme jour de fête nationale populaire et déclaré férie?

Réponse par oui ou par non.

Le scrutin sera clos **dimanche 16 mars** et le résultat final en sera publié dans le numéro du *Conteur* du samedi 22 mars.

### 24 JANVIER ET 14 AVRIL

NOTRE plébiscite concernant le 24 janvier « férié » fait parler. C'est bon signe. Le patriotisme n'est pas mort, au contraire. Vivent nous!

Le vœu émis au Cercle démocratique par M. le professeur Paul Decker et dont le Conteur s'est fait l'interprète auprès de ses lecteurs, n'a pas, à proprement parler, d'adversaires déclarés. Il serait, en effet, téméraire de compter pour tels ceux qui n'ont pas encore pris position dans le débat. Personne, jusqu'ici, n'a dit catégoriquement être opposé à ce que le jour choisi pour célébrer notre fête nationale fût décrêté « férié ».

S'il en est d'un peu troids, touchant cette proposition, leur excuse est très acceptable : ils estiment qu'il n'y a déjà que trop de fêtes et qu'il faudrait en supprimer plutôt qu'en ajouter. Leur avis est le nôtre. Et si nous nous sommes des deux mains associés au vœu de M. Decker, c'est que nous espérons bien que quelques-unes de ces fêtes banales, qui n'ont aucune raison d'être, qui ne sont qu'une simple occasion de chômage et de « ribote » céderont le pas à l'une des rares fêtes que puissent célébrer, dans un même esprit de patriotisme et de concorde, tous les Vaudois, à quelque parti, à quelque confession qu'ils appartiennent et quel que soit, dans l'échelle sociale, l'échelon, du bas, du milieu ou du faîte, sur lequel ils sont perchés, si nous osons ainsi dire.

Et peut-être les autorités cantonales et communales pourraient-elles justement prendre occasion de cette consécration officielle de notre fète nationale vaudoise pour tenir rigueur à certaines de ces réjouissances sans rime ni raison, qui trouvent prétexte dans les événements, dans les circonstances les plus insignifiants, les moins plausibles, souvent, et qui, par ce fait, pullulent en notre beau pays.

Où les avis diffèrent, nous l'avons dit, c'est sur la date de cette fête nationale. Les uns se prononcent résolument pour le 24 janvier, qui est vraiment la date de notre émancipation de l'austère tutelle de LL. EE. Les seconds, fidèles à la tradition officielle, donnent la préférence au 14 avril, date de l'entrée du Pays de Vaud, comme « canton », dans la Confédération suisse. Les deux avis se peuvent fort bien défendre et sont également respectables.

Nous avons déjà dit, au début de la campagne, les raisons qui nous ont convaincus en faveur du 24 janvier. Nous les maintenons et sommes heureux de voir cet avis partagé par la majorité des personnes qui ont répondu à notre plébiscité.

Les événements du 24 janvier 1798 sont beaucoup plus *populaires* que ceux du 14 avril 1803. Ces derniers, en effet, ne sont, en quelque sorte, que la consécration «officielle» des premiers.

Toujours l'anniversaire du 14 avril a eu un caractère officiel et jamais plus, sans doute, ce caractère n'a été si manifeste que lors de la célébration solennelle du centenaire de ces deux événements patriotiques, en 1898 et en 1903.

Ce caractère officiel ne serait-il pas peut-être l'une des raisons pour lesquelles la célébration populaire de l'anniversaire du 14 avril ne s'est point maintenue et pourquoi la fête ne consiste plus, aujourd'hui, qu'en une salve de 22 coups de canon, tirée par ordre du gouvernement, à la capitale, à l'aube de ce jour, et qu'en quelques banquets et réunions dans les cercles politiques? Pour la majorité des citoyens, le 14 avril passe inaperçu.

On aurait, nous en avons le sentiment, plus de mal à restaurer, dans le sens d'une fête « de tous » la célébration du 14 avril, qu'à créer de toutes pièces une fête nationale du 24 janvier, de caractère surtout populaire. Cela sans préjudice, naturellement, des manifestations accoutumées du 14 avril, officielles et autres, qui ne feraient nullement double emploi avec les premières.

Mais, une fête nationale ne peut être vraiment populaire que si tous les citoyens ont possibilité de s'y associer. Pour cela, il faut que ce jour soit décrété « férié », par l'Etat, que l'on ferme, sous réserve des licences accordées pour d'autres jours semblables, études, bureaux, ateliers, magasins, écoles. On met souvent, pour de moins bonnes raisons, la clef sous le paillasson.

Voici les nouvelles lettres qui nous sont parvenues à ce sujet.

« Lausanne, 8 mars 1913.

» Mon cher Conteur.

» Veuille me compter au nombre des adhérents à l'idée de férier le 24 janvier à titre de Fête nationale vaudoise.

\* » Je serais partisan de deux fêtes, l'une le 24 janvier, l'autre le 14 avril. Mais comme il faut avoir une opinion, je me range du côté de ceux qui votent pour le 24 janvier, avec le programme suivant:

» Le matin, dans les écoles, « Conférence sur » les événements du 24 janvier; collation, puis » congé. »

» Une réduction en petit le 14 avril.

» Reçois, mon cher Conteur, mes félicitations

pour ta patriotique initiative, que j'espère de tout cœur voir aboutir.

» Bien à toi.

» Dr Paul Jomini, professeur à l' $Ecole\ normale$ .

» Lausanne, 10 mars 1913.

» A propos du plébiscite du 24 janvier seraitil opportun de faire remarquer aux partisans du 14 avril qu'il se pourrait que ce jour-là tombât sur le samedi entre Vendredi-Saint et Pâques. Il y aurait ainsi quatre jours fériés consécutifs: Vendredi-Saint, samedi 14 avril, dimanche (Pâques) et lundi de Pâques.

» J. C. »

« Villars-Burquin, 3 mars 1913.

» A propos du 24 janvier, certainement je suis pour le jour férié. Ce sera le meilleur moyen de graver dans le rude cerveau de nos écoliers la date de notre fête de l'Indépendance vaudoise.

\* \* \*

» Mon mari, instituteur, approuve aussi. Ça fait deux voix, s. v. p.

» (Signé) Marthe Schenkel. »

« Berne, 10 mars 1913.

» Fête populaire 24 janvier. Tit! Redaktion Conteur vaudois,

» Lausanne.

» Ma qualité de Bernois m'empêche de voter sur cette question de fériage que vous avez dans votre journal ouverte. Je suis moi-même personnellement fâché avec trois bureaux collègues qui, sans privilége de connaissance au fond des Vaudois ont déclaré que cette fête était imaginationnée pour un prolongement plus long, du Nouvel-An, du Petit Nouvel-An et Arrière Nouvel-An.

» Comme fin, je dis simplement ceci: si je serais un Vaudois, je voterais pour le fériage du 24 janvier.

» Avec considération distinguée.

» Hans Schlaeppi. »

(Transmis par Ernest Bobaing).

Voici enfin une nouver: Eug. Cruchon, inspecteur T. L.; Emile Corthésy, La Conversion; Louis Desoche, Cité, Lausanne; Louis Zbären, av. de Morges 43; Roger Haslebach, av. de Morges 35; J.-Eug. Evard, av. des Alpes « Le Mur Blanc »; Charles Genillard, av. Villamont 5; J. Mandrin, av. de Beaulieu 1; Albert Jantz, av. du Mont-Blanc 9; L. Rouilly, av. Riant-Mont 5; A. Huber, av. d'Echallens 56; E. Wieland, ch. Vinet 25; J. Blanc, Grancy 40; Jacques Lamunière, Pré-du-Marché 15; Alfred Wyler, av. du Mont-Blanc; A. Junod, av. Recordon; J. Wieser, Mauborget 12; J. Diserens, pl. St-François 3; R. Bezençon, camp. des Oiseaux.